

Cession de terrain au profit de la Société ALTER IMMO, Zone 1 AUd «Tilleroyes chemin de Serre»

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La Société ALTER IMMO, représentée par M. Philippe-Joseph Macabrey et domiciliée 32, chemin de Vieilleley à Besançon a obtenu un permis d'aménager portant sur l'ensemble de la zone 1 AUd «Tilleroyes chemin de Serre».

Cette société sollicite l'acquisition d'un chemin rural d'une surface d'environ 1 200 m² traversant la zone à urbaniser et reliant le chemin de Serre au chemin du Château de Vregille.

Ce chemin n'a plus lieu d'être dans sa configuration actuelle, la liaison chemin de Serre / chemin du Château de Vregille devant se faire à l'avenir par la voirie interne au lotissement qui sera, une fois réalisée par l'aménageur, cédée à titre gratuit à la commune.

Aussi, est-il proposé de céder l'emprise de ce chemin rural à la Société ALTER IMMO ou toute personne morale ou physique qui s'y substitue selon les modalités suivantes :

- cession au prix de 40 €/m² net vendeur correspondant à l'estimation de France Domaine en date du 19 avril 2010,

- prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur.

Un procès-verbal de délimitation parcellaire en cours d'élaboration précisera la surface exacte à céder.

Les recettes seront imputées au chapitre 77.824.775.501.30100

Ce chemin est enregistré à l'inventaire comptable sous le n° BAT-P09602.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette cession
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 29 juin 2010.